


Carte 5 : Les vocations du territoire public

Plan d'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue



<p>Découpage¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'affectation <p>Vocation¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource. Utilisation prioritaire Utilisation multiple modérée 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation multiple Protection Protection stricte Affectation différée 	<p>Tenure²</p> <ul style="list-style-type: none"> Privée <p>Infrastructure de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Aéroport Autoroute Route nationale, régionale et collectorie Route locale et d'accès aux ressources Chemin Chemin de fer 	<p>Organisation administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville, localité Municipalité régionale de comté (MRC) Région administrative Réserve indienne Terre de catégorie I <p>Frontière</p> <ul style="list-style-type: none"> Frontière interprovinciale 	<p>Métadonnées</p> <p>Projection cartographique Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°.</p> <p>Système de coordonnées planaires du Québec (SCQPO), fuseau 10</p> <p>Système de référence géodésique NAD83 compatible avec le système mondial WGS84</p> <p>10 0 10 20 km 1425 000</p>	<p>Sources</p> <p>Données</p> <p>Vocation</p> <p>Base de données topographiques et administratives (BDTA 250k)</p> <p>Organisme</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Année</p> <p>2009</p> <p>2003</p>	<p>Réalisation</p> <p>Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Direction générale régionale Abitibi-Témiscamingue</p> <p>Note : Le présent document n'a aucune portée légale.</p> <p>© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2012</p>	<p>Ressources naturelles et Faune</p> <p>Québec</p>
---	--	---	--	--	--	---	---

Notes : 1. Les données utilisées pour réaliser cette carte ont pu varier depuis le date de leur compilation. L'utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
2. Cette carte illustre le territoire public et privé et ne tient pas compte des droits de propriété ou d'un régime public ou semi public de la Loi sur les terres du domaine de l'État.
3. Les vocations territoriales sont complétées par les réactions gouvernementales et les objets spécifiques inscrits dans le tableau des orientations gouvernementales relatives à l'utilisation du territoire public.